

Comment est organisé la société médiévale ?

Sous le règne des Carolingiens ,la société s'est organisée en trois groupes appelés les 3 ordres:



“La société est divisée en trois classes : les prêtres, les chevaliers et les paysans [...] ; chacune d’elles est utile aux deux autres.
 Celle des prêtres a des obligations envers les chevaliers qui lui assurent la sécurité pour prier Dieu. Elle a aussi des obligations envers les paysans qui lui procurent par leurs travaux la nourriture [...].
 Les paysans, de leur côté, sont élevés jusqu’à Dieu par les prières des prêtres et sont défendus par les armes des chevaliers.
 Les chevaliers eux sont nourris par le produit des impôts versés par les paysans ; les prières des prêtres les protègent.”

D’après GÉRARD I., évêque de Cambrai, 1036.

Souligne :

en rouge ce qui parle des prêtres .

en jaune ce qui parle des paysans .

en bleu ce qui parle des chevaliers .

Colorie :

en rouge le prêtre,
 en jaune le paysan,
 en bleu le chevalier

2 Recopie sous chaque dessin le rôle de chacun.

Ceux qui combattent - ceux qui travaillent - ceux qui prient



« Dieu ordonne aux Clercs* d’enseigner la vraie foi et de plonger ceux qu’ils ont instruits dans l’eau du baptême.

Les nobles sont les protecteurs des églises, les défenseurs du peuple, des grands comme des petits. Les serfs* fournissent tout à tout le monde: argent vêtement et nourriture. La maison de Dieu ,que l’on croit une, est donc divisée en trois: le uns prient, les autres combattent, les autres enfin travaillent. Ces 3ordres sont indispensables l’un à l’autre: l’activité de l’un d’eux permet aux autres de vivre .»

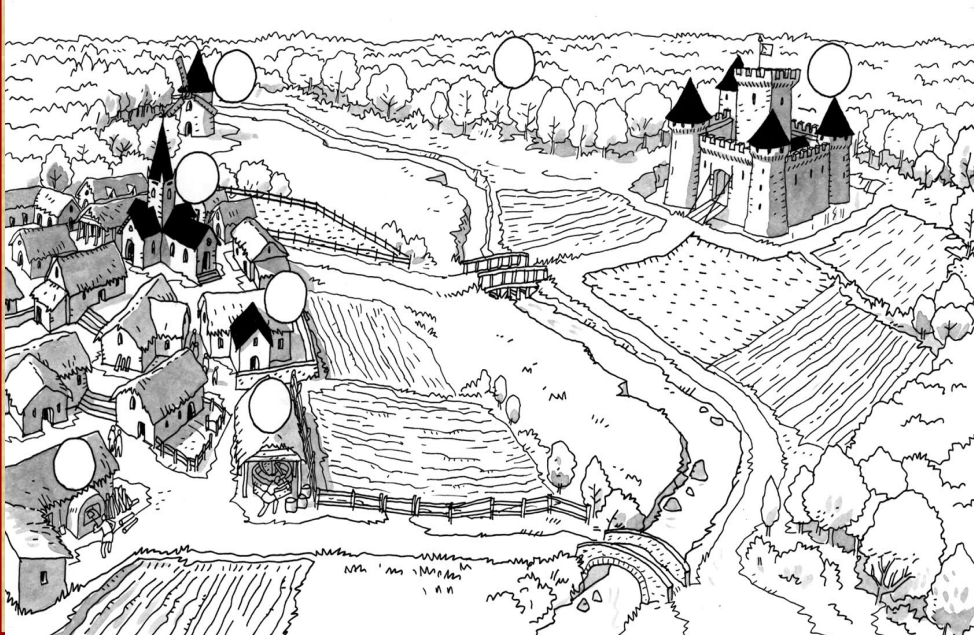
Adalbéron de Laon, Évêque, poème au roi Robert 1025-1027

3 Complète le tableau ci-dessous :

Les prêtres	Les _____	Les _____
■ Grâce à leurs prières, ils élèvent jusqu’à Dieu les _____.	■ Ils assurent la _____ des prêtres.	■ Par leur travail, ils procurent leur nourriture aux _____.
■ Leurs prières protègent _____.	■ Ils défendent les _____.	■ Par les impôts qu’ils versent, ils _____ les chevaliers.

La terre appartient au seigneur : « La seigneurie »

Le seigneur est propriétaire de la terre. La seigneurie comprend deux parties : la réserve du seigneur et les tenures que cultivent les paysans. Le seigneur doit protection et justice à ses paysans. En retour, ceux-ci travaillent la réserve (on parle de « corvées ») et doivent des redevances en nature et en argent.



Observe le dessin. Numérote les différents lieux représentés :

1. le château du seigneur
2. l'église
3. le village
4. le moulin
5. le four
6. le pressoir
7. la forêt seigneuriale.

La dur vie des paysans

Autour du château du seigneur s'organise la vie des campagnes. Les paysans (on les appelait aussi les **vilains**) qui recherchaient la protection des seigneurs doivent en payer le prix :

✓ Ils doivent cultiver la terre du seigneur et lui verser des redevances (produits agricoles, tissus...).

✓ Ils doivent également réaliser des corvées, c'est-à-dire des travaux réalisés gratuitement pour le seigneur.

Ils vivent une vie dure et misérable. Certains paysans appartiennent au seigneur et n'ont aucun droit. On les appelle **les serfs**



“ Il a bien du travail et de la peine :
 Au meilleur jour de la semaine,
 Il sème, il herse avoine.
 Il fauche près, il tond la laine. [...]
 Jamais il ne mange bon pain.
 Nous lui prenons le meilleur grain
 Et le plus beau et le plus sain,
 Mais le mauvais reste au vilain.”

Étienne DE FOUGÈRES, XIIIe siècle.

Les redevances dues au seigneur

Consigne : Lis les textes suivants et remplis le tableau.

Les vilains et les serfs

Les paysans sont tous soumis au seigneur mais ils se divisent en deux catégories : les vilains, qui sont les hommes libres, et les serfs qui appartiennent à un maître.

Ce qu'ils doivent au seigneur.

En août, les paysans ne peuvent prendre leur récolte qu'après que le seigneur ait pris sa part : le champart. En septembre, ils doivent donner un porc sur huit. En octobre, ils paient l'impôt en argent : le cens. Au début de l'hiver, ils doivent la corvée correspondant à effectuer gratuitement les travaux agricoles sur la réserve du seigneur. A Pâques, le paysan doit donner des moutons et faire une nouvelle corvée de labour. Quand il va au moulin, au four et au pressoir du seigneur, il doit encore payer, ce sont les banalités.

En plus, en échange de sa protection, le seigneur exige un impôt en argent : la taille.

Taxes dues par les paysans au seigneur	
Taxes en nature (récoltes) ou en travail	Taxes en argent

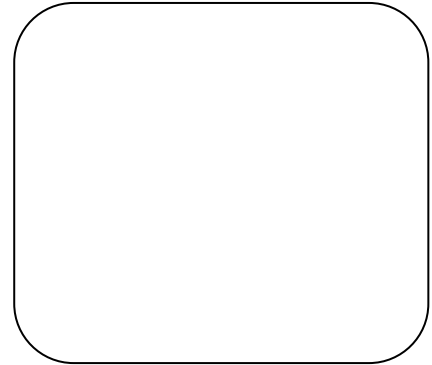
La société médiévale: les 3 ordres

Progressivement, dans le courant du Moyen Age, s'élabore une organisation originale de la société, qui distingue le monde des combattants, celui des paysans et celui des clercs.

La société au Moyen Age est donc divisée en trois parties appelées **ordres*** :

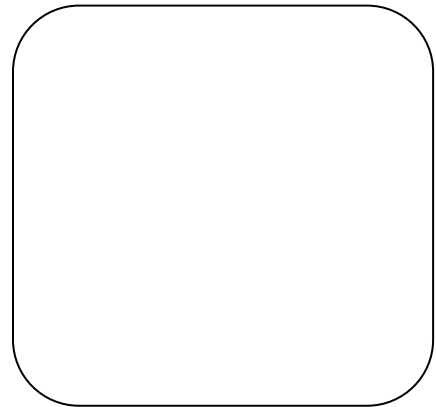
- ceux qui combattent : les seigneurs*,
- ceux qui travaillent : les paysans, les artisans
- ceux qui prient : les clercs*.

1- Les seigneurs vivent dans des châteaux. C'est du château que les seigneurs manifestent leur autorité et donnent des ordres aux habitants des environs. Ils possèdent les terres autour du château et les louent aux paysans contre une partie de leur récolte.: la seigneurie*.
(voir dessin)

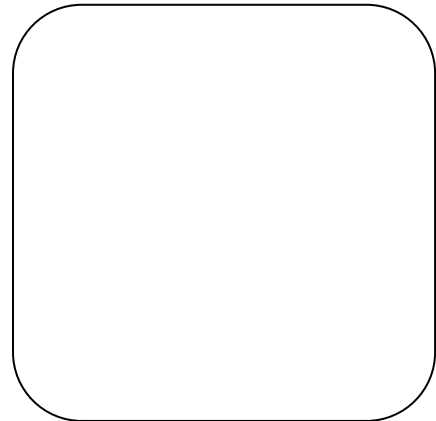


2- Les paysans Les paysans, travaillent la terre et son accablé sous le poids des impôts. Ils doivent donner une partie de leur récolte à leur seigneur mais aussi la dîme à l'Église (1/10 des récoltes).
Les paysans sont tous soumis au seigneur mais ils se divisent en deux catégories :

- les vilains, qui sont les hommes libres,
- les serfs qui appartiennent à un maître.



3- Le Clergé prie mais il possède aussi des terres et des châteaux.



un ordre : une catégorie sociale au Moyen Âge.

une redevance : somme d'argent à payer par le paysan en échange de la culture des terres seigneuriales.

une tace : impôt (somme d'argent) à payer au seigneur en échange de l'utilisation des équipements du village (four, moulin, pressoir).

Un clerc: les membres du clergé (les hommes d'églises).

un seigneur : la personne qui détient le pouvoir sur un domaine.

une seigneurie : le domaine que possède le seigneur (les terres, les hommes qui y travaillent, le château).

